



InFO FO n°26 COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE NOUVELLE AQUITAINE

CSE Ordinaire du 18 Janvier 2022

La délégation Force Ouvrière était composée de Laurence STIEN (Titulaire collège 3), Eve GAINIE (Titulaire collège 2) François GONTHIER (suppléant collège 3) et Françoise BOICHUT (Représentante syndicale).

La réunion CSEE du 18 Janvier 2022 s'est déroulée en visio-conférence.

Elle était présidée le matin, par Stéphane CERVEAU (DR) et Denis GOCEL (DRH) pour l'après-midi.

Q1-Approbation du PV du 16 novembre 2021.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Q2- Informations du Président.

- Des rencontres avec les Présidents de Départements pour l'Accompagnement des publics RSA sont en cours.
- Rencontre du président de Bordeaux Métropole pour le projet de Centre Unique Girondin à Pessac.
- Nomination d'un nouveau directeur à Brive.

Force Ouvrière note que le nouveau directeur de Brive, qui débute, va aussi assurer l'intérim du centre d'Egletons. Force Ouvrière note et regrette qu'à ce jour, aucune organisation pérenne n'arrive à voir le jour.

Q3 – Désignation des membres des commissions facultatives du CSEE NA.

Différentes commissions ont été créées en décembre ; les membres de ces commissions seront :

Commission Economique Régionale : Sylvie GROLLEAU, Denis CALLES, Eve GAINIE et Frédéric FAILLAT (Président).

Commission Cartographie des Emplois : Véronique JOUFRILLON, Nathalie MERINO, Alain BOULESTEIX, Corinne Hiéronimus (Présidente).

Ces commissions ont pour rôle de travailler sur différents sujets, en amont des CSE. Elle se réunissent à la demande des élus du CSE.

Q4- Information-consultation sur la note de service de prise des congés 2023-2024.

En 2023/2024, la direction impose deux ponts : les vendredis 10 mai 2024 (pont offert) et 16 août 2024 (pont à poser).

Comme préalable, Force ouvrière rappelle que les accords AFPA prévoient 1 journée offerte par an. Pour Force Ouvrière, la direction fait toujours des économies sur le dos des salariés en offrant 1 journée à ceux qui ne travaillent que le vendredi matin (les formateurs et une grande majorité de salariés). Force ouvrière propose d'offrir les 2 vendredis matin (correspond à 1 journée) et de faire poser des RTT aux collègues qui travaillent le vendredi AM. La Direction ne retient pas la proposition de la délégation. En second lieu, à défaut

de la première proposition, Force ouvrière demande d'inverser les 2 ponts : nous souhaitons le 16 août à récupérer et le 10 mai offert, ce que la direction n'entend pas.

Attention, les salariés doivent être vigilants sur les 10 jours consécutifs de congés d'été s'ils incluent la semaine du 15 août (rapprocher vous de vos interlocuteurs FO pour plus d'explications si vous le souhaitez).

FO aborde, également, le sujet des 21h de récupération (quota d'heures travaillées en plus en 2021) : ces heures n'apparaîtront qu'en avril 2022 sur SIRH : il faudra donc les prendre impérativement en mai 2022 après le solde des congés payés et RTT. Pensez à anticiper vos congés pour ne pas vous trouver dans l'impossibilité de poser ces 3 jours et par conséquent les perdre !

Force Ouvrière vote « contre » la proposition de la direction. La majorité des élus s'abstient.

Q5- Information-consultation concernant un dossier d'inaptitude médicale.

Par mesure de confidentialité cette question ne sera pas développée.

La délégation FORCE OUVRIERE vote « contre » pour la raison suivante : L'AFPA a un accord « travailleurs handicapés », communique sur ces sujets mais est incapable de reclasser un collègue qui a une problématique d'inaptitude médicale. La Direction régionale pour se donner bonne conscience, sollicite les autres régions AFPA pour connaître les postes vacants ! S'il y a des propositions de postes, le salarié doit quitter la région. S'il n'y a pas de postes qui intéressent le collègue : il est licencié. A quand une véritable politique d'accompagnement des salariés touchés par l'inaptitude médicale ?

Q6- Suivi de l'emploi et mouvements du personnel (Organigrammes).

De janvier à décembre 2021 : 743.67 Equivalent temps plein ; dont **530 CDI et 213 CDD.**

Pour les CDD : 205 CDD cumulés dont 31CDD de remplacement et 173 CDD d'accroissement d'activité.

Le nombre de CDD formateurs est lié, en partie, à la promo 16-18. Les départs de formateurs entraînent des recrutements en CDD (...) nous explique la direction.

Pour conclure, le DRH se veut positif et synthétise par : « en résumé, on termine l'année avec 530 CDI... » !

Pour FO, le calcul fait apparaître un taux de CDD de 28.73% ; ce taux passe à 33.8% si on inclut les intérimaires et les alternants. Le constat de notre délégation :

Plus d'1/3 du personnel est en contrats précaires à l'AFPA!

Le nombre de CDD formateurs est de plus en plus élevé mais très disparate en fonction des centres (notamment à Périgueux où il y a 12 CDI pour 14 CDD...).

FO rappelle qu'à l'AFPA, CDD rime avec précarité.

La délégation demande une photographie des CDI et CDD au 31/12/21 (puisque les chiffres sont les chiffres des 12 mois cumulés) : La Direction n'est pas en mesure de répondre en séance.

Q7- Négociation Annuelle Obligatoire – NAO :

Les élus demandent des données chiffrées transparentes : nombre de personnes ayant bénéficié d'une augmentation générale (CDD ou CDI ? classe ?) Montant de l'enveloppe régionale et répartition par centre...

La direction ne veut pas communiquer au motif que le CSEC (CSE Central) n'a pas été informé.

Pour FO, il semblerait qu'il y ait plusieurs vitesses : certaines régions ont déjà communiqué d'autres pas !

Qui dit vrai ? Ceux qui disent ne pas pouvoir communiquer où ceux qui communiquent. ?

Q8 -Suivi des cas Covid 19 : données chiffrées et état des lieux de la mise en œuvre du télétravail Covid.

Au 13 janvier, 78 cas positifs de salariés sont déclarés pour 237 cas positifs stagiaires depuis le début de la pandémie.

Certains sites ne font toujours pas remonter de chiffres sans que cela ne semble inquiéter personne. L'organisation du télétravail est très variable entre centres : les consignes données varient d'un centre à l'autre...

Le télétravail s'organise de façon très variable avec une présence sur site marquée pour certaines catégories de salariés : les formateurs et les équipes de directions, et bien sûr les équipes de restauration et d'entretien. Le télétravail est loin d'être massif : mais il ne faut pas perturber la (dé)organisation de l'entreprise parait-il !

Q9- Participation AFPA au Service Public de l'Emploi (SPE) : enjeux et sujets traités ?

Le SPE s'organise en : SPE locaux, SPE départementaux ou SPE de proximité.

L'AFPA siège de droit au SPE et doit le faire valoir auprès des préfetures ou des sous-préfetures.

Sujets abordés en SPE : la situation de l'emploi, les contrats aidés, des sujets spécifiques au périmètre géographique (projets de territoire, implantation ou départ d'une entreprise). Les informations qui peuvent y être recueillies dans ces instances sont importantes pour les orientations de l'AFPA et de plus, l'AFPA peut y faire valoir sa contribution ou sa plus-value auprès des acteurs institutionnels.

La participation de l'AFPA y est donc incontournable compte tenu des enjeux.

Q10- Budget 2022 AFPA Nouvelle-Aquitaine.

Le Directeur Régional nous fait part de modifications survenues vendredi dernier qui n'ont pas permis de présenter de chiffres ce jour. Les informations sont donc données oralement.

Produits 2022 = 79 millions d'euros.

Charges : 41 Millions de Masse salariale + 24.7 millions de frais de fonctionnements

L'EBE attendu est de + 4.7 Millions d'euros.

L'augmentation des frais de fonctionnements est élevée (+ 2 millions) et elle est consécutive, entre autres, à l'augmentation des fluides (chauffage notamment).

On nous fait remarquer également que les augmentations salariales prévues dans le cadre de la NAO ont affecté l'EBE...

Pour FORCE OUVRIERE, l'augmentation de l'EBE entre 2022 et 2021 se fait, alors que les résultats 2021 ne sont pas connus. Comment peut-on augmenter un EBE au regard d'un objectif de début 2021 dont on ne sait pas encore si il a été atteint !

Q11- Information Consultation : Présentation des Papripact 2022.

Gaëtan Sciotto présente l'organisation mise en place par le national pour que les PAPRIPACTES soient réalisés.

De mars à juillet 2021, les MF ont travaillé avec les formateurs pour chaque GRN ; de juillet à septembre, les RGS ont fait les reports d'informations, en fin d'année les travaux de finalisations ont été effectués et transmis à la Direction Régionale.

Les travaux seront présentés à la CSSCTE de la semaine prochaine.

L'ensemble des DU et des PAPRIPACTES ont été « déposés » sur la BDES (Banque de Données Economiques et Sociales).

La CSSCTE prendra en compte le travail effectué et assurera le suivi.

FO note que chaque PAPRIPACTE doit être présenté dans les centres et que les RP doivent prendre ce travail à leur compte, en lien avec la CSSCTE.

Q12- Point de suivi sur le plan Ambition Territoire par centre.

Le DR nous assure que les projets avancent ...même si les tableaux ne sont pas à jour.

Nous devons faire confiance au déclaratif de la direction qui nous dit travailler avec les publics RSA (un des axes régionaux) qui doit permettre une meilleure alimentation du dispositif.

Deux commerciaux régionaux doivent se mettre en action prochainement...

Pour FO, Il semble qu'en dehors de deux centres de la région, rien n'a avancé depuis juin 2021...

Q13 – Document d'analyse et audit sur le Centre Unique Girondin.

Un projet de réflexion vise à regrouper les trois sites de Bordeaux sur le site de Pessac.

En l'absence du Directeur Régional, cette question est reportée au CSEE du mois prochain.

Q14 – Bilan de l'utilisation des budgets QVT (Qualité de Vie au Travail) 2021, par centre.

Cette année a permis de lancer l'action.

Le document ne présente aucune donnée chiffrée : il manque les budgets dépensés.

Les centres « refondés » ont été lésés dans l'attribution des budgets : (Pour exemple, les deux centres de Limoges ont bénéficié du même budget qu'un centre comme Brive).

Certains budgets semblent avoir été utilisés de façon surprenante : sièges de bureau, éclairages etc.

L'utilisation de ces budgets, dont le cadre n'a pas été clairement défini, demande à être précisé. Ce constat alimente les échanges entre les élus et la direction régionale.

Pour FO, un recueil de « bonnes idées » doit être mis en place au niveau régional, voir au niveau national. L'utilisation de ce budget doit être validé par les Représentants de proximité dans chaque centre pour être utilisé de façon démocratique. L'utilisation de ces budgets doit, à notre avis, être envisagé pour le bien commun et dans un esprit « achat qui profite à la collectivité » et ne doit pas remplacer des dépenses qui devraient être engagées par le centre dans le cadre de son budget de centre.

Q15- GRN Géomètre, Chefs de chantier – Egletons : Situation difficile pour ce GRN. Qu'est-il envisagé ?

GRN en difficulté car en sous effectifs de formateurs. Les formateurs en CDD se retrouvent en difficulté car non rodés au fonctionnement de l'AFPA. La direction assure travailler sur ce dossier et être informé des difficultés rencontrées.

Q16- Modification de la prise en charge des frais de déplacement des élus.

Les prises en charges des frais engagés par les élus du CSE, frais hôteliers notamment, étant inférieurs à ceux appliqués par l'AFPA (et ce, suite à une augmentation des prises en charges AFPA au national), il est voté à l'unanimité une augmentation de 80 à 90€ pour la nuitée (avec pdj).

Q17- Questions diverses.

- FO questionne au sujet de l'éventuelle prolongation du télétravail Covid : l'organisation étant prévue jusqu'au 21 janvier 2022. Réponse de la Direction : Attente des décisions gouvernementales mais il est fort probable que l'organisation soit reconduite jusqu'aux vacances de février au moins. Mais en attente de décision, toutefois.
- Une attestation-stagiaire, sur l'honneur, justifiant d'absence « cas contact Covid » circule. La direction Régionale n'est pas au courant et ne valide pas ce document pour l'instant.

Retrouvez tous nos comptes-rendus sur le nouveau site Web FO AFPA

foafpa.force-ouvriere.org

Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE
Poitiers (86)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Françoise BOICHUT
Rep Syndicale -Egletons (19)



Séverine DE SOUSA
Egletons (19)



François CONTHIER
Périgueux (24)

Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Stéphane CHAMBON
Bordeaux (33)



Alain BOULESTEIX
Bordeaux (33)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Florent MARCOUX
Limoges (87)

BULLETIN D'ADHESION 2022

Adressez votre demande d'adhésion à FOAfpaNouvelleAquitaine@afpa.fr

Nom – Prénom :

Centre de rattachement :

Emploi :

Téléphone :

Adresse postale personnelle :

Mail personnel :



Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

Plus FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !